

Avis adopté

Séance plénière du 26 mars 2024

Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

Comme l'évoque l'avant-projet d'avis, de nombreux facteurs jouent sur l'espérance et les conditions de vie. Effectivement le travail et l'environnement pèsent fortement, et avec de fortes inégalités, sur le risque de perte d'autonomie. Avec le recul de l'âge de départ en retraite, des personnes arrivent en retraite plus tardivement, et plus abimées et cassées. Leur espérance de vie en est souvent réduite.

De manière générale, il est fondamental que le risque de perte d'autonomie soit pris en compte par la Sécurité sociale, même si notre groupe estime que cela devrait être fait dans le cadre de la branche « Maladie ». Nous sommes néanmoins en accord complet avec les axes du texte.

Concernant la prévention, nous souscrivons au fait qu'elle est déterminante : les dépenses engagées à ce titre doivent effectivement être considérées comme un investissement, comme la garantie d'un meilleur accompagnement des personnes et d'économies ultérieures.

Concernant la garantie du libre-choix, la facilitation du maintien à domicile des personnes qui le souhaitent implique d'augmenter le nombre d'appartements adaptés au vieillissement de leurs occupants et occupantes, ainsi que d'accompagner les démarches d'adaptation ou de travaux. De manière générale, les communes, les départements et l'État doivent investir davantage dans une politique du logement. Le « virage domiciliaire » annoncé depuis plusieurs années est provoqué par des investissements publics en recul et une ouverture croissante de ce marché aux investisseurs privés guidés uniquement par la rentabilité. Le manque de personnels pour les services à domicile conduit trop souvent à ce que les personnes qui restent chez elles soient, de fait, soutenues et aidées par des proches, des membres de la famille, et bien souvent des femmes.

Concernant le reste à charge, si les préconisations 2, 3 et 4 vont dans le bon sens, nous regrettons leurs insuffisances. En effet, il est nécessaire d'augmenter les crédits publics affectés à la construction d'EHPAD publics et les budgets permettant d'y installer du personnel qualifié en nombre suffisant. De même, augmenter l'APA apparaît incontournable, ce qui passe par renforcer les financements et l'autonomie des départements. Nous partageons la nécessité de disposer d'un reste à charge zéro pour le soin et la dépendance.

Concernant l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et le soutien aux aidants et aidantes, nous souscrivons sans réserve aux préconisations 5, 6 et 7.

Concernant les sources de financement, nous saluons les préconisations 8 et 9. Nous partageons les principes énoncés dans le texte, visant à garantir un panier de prestations et services pour tous financé par la solidarité nationale, à mettre fin aux inégalités territoriales et à inscrire l'hébergement dans la solidarité nationale.

Malgré certaines insuffisances, si les pouvoirs publics reprenaient l'ensemble de ces préconisations et orientations, cela marquerait une avancée déterminante en matière d'accompagnement de la perte d'autonomie.